

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2695

présenté par

M. Woerth, Mme Piron, M. Sorre, M. Reda, M. Haury, Mme Thevenot, M. Ghomi et M. Marion

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Santé »**

Après l'alinéa 1217, insérer l'alinéa suivant :

*« Taux de personnes âgées de plus de 18 ans n'ayant pas déclaré de médecin traitant »***EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au sein du programme 104 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins, cet amendement vise à créer un nouvel indicateur 1.4 "Taux de personnes âgées de plus de 18 ans n'ayant pas déclaré de médecin traitant" à l'objectif 1 - Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Selon rapport du Sénat, paru en mars en 2022, 11 % des Français n'ont pas de médecin traitant du fait de la pénurie de généralistes. Entre 2017 et 2021, le nombre de médecins généralistes par département, par rapport à la population, a diminué de 1 % par an. Les écarts de densité médicale sont particulièrement marqués entre départements et l'accessibilité aux soins des Français continue de se détériorer : près d'un tiers des Français résident aujourd'hui dans un « désert médical ». Aussi cet amendement vise à créer un indicateur permettant de suivre l'évolution du taux de Français n'ayant pas déclaré de médecin traitant.